

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

Qui ? → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Où ? → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).

Pourquoi ? → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



**OBJECTIF
CITOYEN**

LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ



MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE
ET DES
AFFAIRES MILITAIRES

SGA
Service Général de l'Armée

MINISTÈRE
DU SERVICE NATIONAL

www.defense.gouv.fr/jdc

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS RÉGION NORD-OUEST

CSN Rennes › Départements 44 / 35 / 53 › 02 23 44 50 01

CSN Brest › Départements 22 / 29 / 56 › 02 98 37 75 58

CSN Caen › Départements 14 / 50 / 61 › 02 31 38 47 50

CSN Angers › Départements 37 / 72 / 49 / 85 › 02 44 01 20 50/60

CSN Rouen › Départements 27 / 28 / 76 › 02 32 08 20 85/40

CSN Orléans › Départements 18 / 36 / 41 / 45 › 02 38 65 21 32